

Réf. : W/Activ/InstPub/MENFP/LNoesenCadreQualifications

Monsieur Jos NOESEN
Chargé de mission
Ministère de l'Education Nationale et de la
Formation Professionnelle
L-2926 LUXEMBOURG

Luxembourg, le 11 mai 2011

Objet: Cadre de qualifications luxembourgeois

Cher Monsieur NOESEN,

Suite aux travaux du groupe de travail ad hoc, nous avons l'avantage de vous transmettre nos considérations concernant la mise en place d'un cadre de qualifications luxembourgeois.

Le Conseil de Gouvernement a marqué son accord avec ce projet le 3 septembre 2010. Celui-ci doit traduire dans le contexte national la recommandation du Parlement européen (23 avril 2008) établissant **un cadre européen des certifications** :

- **pour l'éducation** (Niveaux 1-4) *ES (Enseignement secondaire) et EST (Enseignement secondaire technique)*
- **pour la formation tout au long de la vie** (VAE) *Validation des acquis de l'expérience*
- **pour l'enseignement supérieur de l'espace européen** « Processus de Bologne » (19 et 20 mai 2005) (Niveaux 5-8) *(Enseignement supérieur et universitaire) QF-EHEA (Qualification Framework of the European Higher Education Area)*

Pour les bureaux repris au sein de l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI), les différents niveaux pourront être transposés comme suit :

Niveau	Formation / Expérience (Durée)	
Niveau 5 : BTS	120-135 ECTS	Bac +2
Niveau 6 : Bachelor	180-240 ECTS	Bac +3 ou 4
Niveau 7 : Master	Bachelor + 60-120 ECTS	Bac +4 ou 5
Niveau 8 : Doctorat		

(1 année scolaire/académique = 60 ECTS et 1 ECTS correspond +/- 30 heures de travail)

Pour mémoire

Niveau 1 : fin d'obligation scolaire/Certificat de réussite du cycle inférieur du secondaire (technique) 3 années

Niveau 2 : CCP Certificat de capacité professionnelle

Niveau 3 : DAP Diplôme d'aptitude professionnelle «ancien CATP» 6 ans resp. secondaire 5 ans EST (Cycle moyen) ou ES

Niveau 4 (BAC) : Diplôme du technicien, Diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques (7 ans)

L'OAI partage largement les objectifs de la présente démarche, à savoir :

- créer un langage commun et des références communes entre qualifications de différents pays pour tous les niveaux de 1 à 8 : grille harmonisée et nuancée EQF « European Qualification Frame »

- créer une plus grande transparence des qualifications : **mobilité des apprenants (programme Erasme)**
- créer une « mise en ordre » : **lecture des qualifications par rapport au marché du travail**
- politique européenne du « lifelong learning » : **(VAE) Validation des acquis de l'expérience**
- définition des 3 dimensions/descripteurs :

LES CONNAISSANCES	
LES APTITUDES	(à appliquer les connaissances)
LES ATTITUDES	(compétences personnelles et sociales)
- f (N1-8) > définition de l'autonomie et des prises de responsabilité

Le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation Pédagogiques et Technologiques (SCRIPT) assurera la qualité de cette initiative en favorisant l'innovation pédagogique, le développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles et les lycées et la formation continue du personnel enseignant.

Cette nouvelle approche permettra un partenariat plus étroit entre la formation en milieu scolaire et la formation en milieu professionnel et constituera une opportunité pour l'OAI de sensibiliser les enseignants et leurs élèves aux professions de ses membres.

Dans ce contexte, nous nous permettons de vous rendre attentif au BTS « Infrastructures et Bâtiments » en cours d'élaboration par le groupe de travail OAI « BTS » en collaboration avec le Lycée Technique Josy Barthel à Mamer.

D'autre part, de nombreuses formations continues OAI / CRP-Henri Tudor sont organisées depuis 2003. Nous vous joignons à ce sujet la brochure « Naissance d'une académie ».

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, cher Monsieur NOESEN, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Conseil de l'Ordre

Pierre HURT
Directeur

P.J. : Brochure « Naissance d'une académie »

P.S. : Copie de la présente a été adressée à Madame Mady DELVAUX-STEHRÉS, Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, et Monsieur François BILTGEN, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche